



Lac Dezadeash (à gauche) et prélèvement d'échantillons aux fins d'analyse de la qualité de l'eau au ruisseau Chance, dans le bassin hydrographique de la rivière Porcupine (ci-dessus)

Historique de la gestion des ressources en eau au Yukon

Les activités entourant la gestion des ressources en eau vont de la réglementation relative à l'utilisation des eaux et au dépôt de déchets dans celles-ci à la surveillance de leur quantité et de leur qualité. Cette fiche signalétique porte principalement sur l'évolution des lois et des règlements sur les eaux au Yukon.

Avant 1972, les questions relatives à la gestion des eaux étaient abordées indirectement dans des dispositions législatives telles que la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'extraction de l'or* et l'*Ordonnance concernant l'hygiène publique du territoire du Yukon*.

Le 28 février 1972, la *Loi sur les eaux internes du Nord* (Canada) est entrée en vigueur. À compter de cette date, il a été strictement interdit d'utiliser les eaux et d'y déposer des déchets, à moins d'être titulaire d'un permis à cette fin ou y être autorisé en vertu du *Règlement sur les eaux intérieures du Nord* (Canada), qui est entré en vigueur le 14 septembre 1972. La *Loi sur les eaux internes du Nord* (Canada) prévoyait la création de l'Office des eaux du Yukon et la mise en place d'un processus de délivrance de permis pour régir l'utilisation des eaux et le dépôt de déchets.

La *Loi sur les eaux du Yukon* (Canada) est entrée en vigueur le 15 juin 1993, au moment où le *Règlement sur les eaux du Yukon* (Canada) a été établi. Cette loi a remplacé la *Loi sur les eaux internes du Nord* (Canada). Les facteurs déterminants derrière ce changement étaient la volonté de simplifier le processus de délivrance de permis et d'offrir des outils permettant de gérer plus efficacement les ressources en eau du Yukon.

Le 1^{er} avril 2003, les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de gestion des eaux au Yukon ont été transférés au gouvernement du Yukon. À compter de cette date, la *Loi sur les eaux* (Yukon) a remplacé la *Loi sur les eaux du Yukon* (Canada) en tant que loi « sosie » (c.-à-d. sans modifications importantes).

DATE DE PUBLICATION : JUIN 2014

Direction des ressources en eau
Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-3171
Site Web : YukonWater.ca
Courriel : Water.Resources@gov.yk.ca